Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de l'Aveyron

Fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr
http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/

Compte-rendu CHSCT du 12/06/2012

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Aveyron s'est réuni ce jour avec plusieurs points à l'ordre du jour.

- Une fiche de signalement dans le cadre de la prévention du risque d'agression a été proposée. Elle constitue un nouveau canal pour les agents afin de signaler à la hiérarchie d'éventuelles agressions physiques ou verbales subies par les agents. Ces signalements seront à adresser à l'assistant de prévention qui fera remonter au responsable RH.

Pour rappel, les incidents doivent être signalés au chef de service, ce qui ne doit absolument pas empêcher les agents concernés de le signaler. Deux avis valent mieux qu'un .

Les membres du CHSCT ont voté favorablement à l'unanimité pour la diffusion de cette fiche. La publication sera faite par Ulysse (tous les agents recevront un mail avec le lien). En parallèle, une nouvelle page sur Ulysse 12 du CHSCT sera créée.

- Le deuxième point abordé concernait le nouveau guide sur les risques de l'amiante.

L'inspecteur santé sécurité au travail a fait le point sur l'histoire de l'amiante, ses scandales et l'évolution de la législation depuis 1996. Il a rappelé que le risque d'amiante provient uniquement de l'inhalation des fibres. Si l'on ne respire pas de l'amiante, il n'y a pas de risque.

La prévention du risque d'amiante s'est considérablement renforcée (on a divisé par 10 l'exposition tolérée à l'amiante). L'inspecteur a rappelé qu'aux Finances Publiques, on applique des règles bien plus strictes que celles prévues par la loi (pour ce qui concerne les bâtiments domaniaux). Tous les agents doivent avoir accès aux fiches récapitulatives du Dossier Technique Amiante de son lieu de travail.

Des étiquettes de signalisation de l'amiante vont être achetées car actuellement, il n'y a aucune indication, ce qui peut poser problème notamment lors de l'intervention sur les bâtiments d'artisans. Ce sera par exemple le cas pour le 8 Mai à Rodez.

- Le troisième point évoqué est celui des lieux de consultation pour la médecine de prévention. Il y a déjà un point de consultation à Rodez à l'Action Sociale. Le CHSCT s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour un deuxième point de consultation à Millau (local déjà existant) au vu de l'étendue du département, des frais de déplacement, de la possibilité d'intégrer les douanes présentes à Millau, et du déplacement des médecins à Millau pour d'autres administrations.

- Le point suivant concernait les dépenses engagées par le comité. Le CHSCT est doté de 48 303€ (en attendant la mise à disposition d'une réserve). 33 071€ avait déjà été affectés. Aujourd'hui, le comité a validé 16 324,29 € de dépenses. Ces dépenses comprennent par exemple des travaux d'éclairage à Villefranche, l'achat de lampes, de tapis de souris avec repose poignet, de stores à Entraygues, de travaux sur le sol de la salle de restauration à Saint Affrique, travaux de peinture concernant une fuite à la cantine de Rodez, un fauteuil d'évacuation pour la place d'armes, des cessions de formation pour le secourisme ainsi que quelques objets divers.

Le CHSCT a rappelé que pour le fauteuil d'évacuation, il faut impérativement prévoir la formation de plusieurs personnes et de s'assurer de leur présence en cas de besoin. Sans cela le fauteuil d'évacuation ne servirait à rien.

Les représentants FO en CHSCT : Anthony GEMARIN.